

## séance ordinaire du Conseil Communal du 24 juin 2019

*Présidence : Catherine Roulet*

### **Procès-verbal**

*Secrétaire : Nathalie Penso*

#### **Ordre du jour**

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2019
3. Préavis 07/2019 – Gestion 2018
4. Préavis 06/2019 – Finances 2018
5. Préavis 08/2019 - – Schéma directeur du développement territorial – Crédit d'étude
6. Postulat Remo Studer « Pour une politique de développement de la biodiversité indigène grâce aux pollinisateurs. »
7. Election du Bureau du Conseil
8. Communication Municipalité
9. Communication de la Présidente et du Bureau
10. Propositions individuelles et divers
11. Passation de pouvoir et mots de la Présidence

La Présidente **ouvre la séance à 20h15** et salue cordialement les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, les conseillers municipaux, ainsi que les collaborateurs de l'administration communale, le représentant de la presse ainsi que le public.

La secrétaire du Conseil procède à l'appel.

**Sont excusés :** *Madame Christine Menétrey ainsi que Messieurs Alain Chabloz, Jean-Michel Hauswirth, André Muller*

**Sont présents :** 61 conseillères et conseillers

La Présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Elle ouvre la séance en invoquant protection sur les travaux du Conseil.

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

Conformément à l'article 63 de notre Règlement, la Présidente annonce deux demandes de modifications de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est mis en discussion

- **Ajout d'un point 6b :** Motion de Monsieur Christophe Blanc « Cheminements piétonniers acceptables en zone périphérique des planches »
- **Ajout d'un point 6c :** Démission Madame Alexandra Antonazzo
- **Ajout d'un point 6d :** Remplacement de Madame Antonazzo à la commission de recours en matière d'impôts

La discussion n'est plus demandée.

**Vote sur l'acceptation de l'ordre du jour.**

- **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

### **2. Approbation du PV du Conseil communal du 25 mars 2019**

La Présidente ouvre la discussion.

- **Demande de Monsieur Jean-Charles Fresquet :** Signale une coquille dans son prénom qui est Jean Charles et non pas Charles
- **Demande de Monsieur Jean Pascal Blanc :** il s'agit de lui et non Christophe Blanc qui est intervenu au point 9 (Lois RFFA)

La discussion n'est plus demandée.

- **A une large majorité, le PV du 6 mai 2019 est accepté tel que modifié.**

### **3. Préavis 07/2019 – Gestion 2018**

La Présidente rappelle que chacun a donc reçu le rapport de gestion 2018 et a pu consulter le rapport de la commission sur le site du Conseil communal.

La Présidente rappelle que selon l'art. 94 du règlement, si la parole n'est pas demandée, la réponse de la Municipalité est considérée comme admise par le Conseil. En cas de discussion sur une observation le Conseil ne peut pas modifier cette observation, mais uniquement la discuter et faire des remarques

La Présidente invite le rapporteur à commenter le rapport de la CoGest, après chaque titre du rapport de la Municipalité.

- **Lecture de la table des matières du rapport de la commission de gestion par Monsieur Robert Irrausch, service par service**

#### **Service des Travaux et Infrastructures**

**Question** : Monsieur Robert Irrausch : Au sujet des modalités d'attribution des mandats en externes ou l'éventualité d'attribution des mandats en interne, une augmentation d'effectif a été mentionnée : souhaite connaître le profil du poste du collaborateur qui a été engagé.

**Réponse** : Monsieur Jacques Marchand, Municipal : la personne a une formation de dessinateur.

#### **Service de l'Urbanisme et Développement durable**

**Question** : Monsieur Christophe Blanc : Page 28 – étude de projet « aménagements cyclables » la Municipalité a commandé une étude en externe, le rapport a été rendu fin 2018. Demande à ce que les grandes lignes et conclusions de ce rapport soient transmises au Conseil lors d'une prochaine séance.

**Réponse** : Madame Laurence Muller-Achtari, Municipale : le schéma qui sera présenté au point 5 de la séance donnera de plus amples informations.

**Question** : Monsieur Daniel Besson : Page 24 – revient sur le possible retard dans la planification du bâtiment scolaire de Champs d'Aullie. La Municipalité avait indiqué qu'aucun retard n'était prévu alors que lors de la visite de la commission, ont été soulevés divers changements de paramètres, toute planification future se basant sur le schéma directeur. Il réitère la demande, au nom de la COGEST: serons nous prêts dans la planification de l'établissement scolaire selon les délais prévus ?

**Réponse** : Madame Laurence Muller-Achtari, Municipale : des informations seront données au point 5. Le but du schéma n'étant pas de bloquer les décisions nécessaires, notamment la planification scolaire qui est une priorité.

**Question** : Madame Yolanda Müller Chabloz : s'interroge sur la logique de décider la mise en place de bornes électriques systématiquement dans tous les plans de quartier : souhaite des informations sur la politique de développement durable dans un prochain Conseil.

**Réponse** : Monsieur Christian Ménetrey, Municipal : Cet élément est lié à la politique de stationnement mais également au schéma directeur. Les bornes électriques sont mises pour éviter que la commune paie auprès de propriétaires. Il s'agit donc de bornes publiques.

#### **Service de la population**

**Question** : Monsieur Jean-Charles Fresquet : précise que la sous-commission n'a pas été reçue par Monsieur Jacques Marchand, Municipal mais bien par Monsieur André Guex, Municipal.

#### **Service des Bâtiments :**

**Remarque** : Madame Yolanda Müller Chabloz : signale que l'autorisation des vidéo-surveillances notamment aux abords des écoles fait l'objet d'une liste et remarque que le Rionzi ne figure pas dans cette liste d'établissement autorisés.

**Réponse** : Monsieur Christian Ménetrey, Municipal : Depuis 2018 les demandes ne sont plus enregistrées directement et doivent passer par la préfecture pour figurer sur le site du canton, ce qui sera fait. Toutefois la Commune est autorisée à poser des caméras sans demande préalable.

#### **Service des Espaces verts et Déchets :**

**Remarque** : Monsieur Robert Irrausch : relève, ainsi que lors de précédents rapports de la COGEST, la variabilité de l'accueil de la déchetterie de la Viane. La réponse avait été que la question était à l'étude, mais aucune réponse et suite n'a été donnée à ce jour.

**Réponse** : Monsieur Michel Amaudruz, Municipal : Ainsi que dit lors de la visite, la Viane est un emplacement privé et une organisation publique/privée. Il est prévu que le personnel communal n'intervienne que le soir, au-delà des heures d'ouverture de l'entreprise (17-19h et samedi matin). Il relève que c'est un bon deal pour la commune.

**Remarque** : Monsieur Robert Irrausch : remercie pour la réponse mais évoquait plutôt les collaborateurs, vraisemblablement des auxiliaires et relève avoir constaté qu'une personne aide les usagers et l'autre reste dans la cahute.

**Réponse** : Monsieur Michel Amaudruz, Municipal : ce point sera vérifié

#### **Service de la Jeunesse et des loisirs**

**Remarque** : Madame Isabel Taher Sellés : évoque le projet des Quartiers Solidaires et rappelle que la COGEST avait demandé un rapport quand le projet arriverait à son terme. La Municipalité avait promis un rapport au terme du projet mais également en cours. Elle souligne également que le nombre de personnes participants aux activités reste constant mais qu'il n'y en a pas de nouvelles. Sa préoccupation est sur la façon d'attirer de nouvelles personnes, ce d'autant que le coordinateur s'en ira et que son expérience va être perdue, qui va reprendre ce rôle ? La finalité devant être que les groupes soient autogérés, Madame Taher Sellés signale qu'aucune formation n'a été mise sur pied : comment la transmission de compétences va pouvoir se faire ?

**Réponse** : Monsieur Philippe Somsy, Municipal : Lors du forum qui a eu lieu il y a quelques temps avec une centaine de personnes, tout s'est bien passé de même que lors de l'inauguration du jardin en permaculture, lors de laquelle les aînés sont venus prêter main forte aux jeunes. Les participants aux événements ne sont pas toujours les mêmes et il y a quand même un certain renouvellement. Cette question n'est pas uniquement autour de ce projet mais également pour toute initiative associative, politique ou autre. La seule réponse que Monsieur Somsy peut donner est que la Municipalité essaie d'animer et soutenir ces projets intergénérationnels. Un bilan complet sera fait à l'issue du projet. Concernant le coordinateur qui part, le groupe devra gérer cette problématique et au sujet de la transmission des compétences, cela dépendra de ce que Pro Senectute mettra en place. La Municipalité suivra cette transition. Il relève que tous les coordinateurs du Projet, même n'intervenant pas régulièrement dans la commune viennent aux rencontres et sont au fait de ce qui s'y passe.

**Remarque** : Madame Ariane Annen Devaud : Page 83 : 1-2 3 a deux rectifications à amener : lors de la journée du lait, l'union laitière offre le lait et les paysannes le distribuent sauf en 2018 comme discuté lors de précédents Conseils.

**Remarque** de Madame la Présidente : Souhaite faire une remarque au sujet du rapport, non sur le fond mais sur la forme. Dans le dernier paragraphe des conclusions, Madame, Messieurs les Municipaux, remercient les Conseillères et Conseillers et Monsieur le Président. La Présidente relève le « copier-coller », mais signale qu'il serait nécessaire de s'habituer aux changements à la tête du Conseil, surtout que c'est la 2ème année consécutive qu'il y a une femme à la Présidence.

La parole n'est pas demandée

**Le Préavis 07/2019 est mis au vote.**

- **A l'unanimité le Préavis 07/2019 est accepté.**

#### **4. Préavis 06/2019 – Comptes 2018**

La Présidente précise que le commentaire du rapport de la COFIN se fera chapitre par chapitre et invite le rapporteur à lire le rapport.

- **Lecture des points les points les plus pertinents du rapport de la commission des finances par Monsieur Philippe Vaucher.** Il précise le mode de fonctionnement de la COFIN qui a légèrement changé s'étant organisé en 4 sous commissions. Il souligne l'excellente collaboration de la Municipalité dans cette nouvelle façon de procéder

**Remarque** : Monsieur Jean-Christophe Blanc : souligne la qualité et la clarté du rapport. L'excédent de recettes de CHF 433'000.- et dans le même temps une réduction des recettes fiscales est annoncée, Monsieur Blanc relève que l'explication n'est pas donnée.

#### **Service de la Sécurité Publique**

**Intervention** : Monsieur André Guex, Municipal : Souhaite rectifier l'erreur au point 610.30.70.33.61. : Il s'agit des pertes de gain qui sont à CHF 1'120, le reste relève des amendes. Cela ne change rien au résultat.

#### **Service de la Sécurité Sociale**

**Questions** : Monsieur Jean-Christophe Blanc : Point 710.4690 : les revenus ont augmenté de CHF 21'000.- cette année et étaient d'environ 5'000.- l'année précédente et il serait intéressé à savoir ce qui a généré cet excédent de revenu en 2018. Ensuite, concernant le décompte final de l'EFAJE, remarque qu'il y a CHF 188'000.- qui entrent en 2018 et rien en 2017, souhaite une explication et enfin, concernant le décompte final de la facture sociale de CHF 173'000 qui entrent et rien en 2017, à nouveau souhaite des précisions.

**Réponse** : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : Indique ne pas pouvoir répondre ce jour.

**Question** : Monsieur Jean-Christophe Blanc demande une réponse à un prochain Conseil

**Intervention** : Monsieur Cédric Mottier invite à lire la remarque 710.36.65 qui explique le décalage semestriel

**Réponse** : Monsieur Philippe Somsy, Municipal : Relève que l'EFAJE à l'habitude de faire des budgets très sombres, comme la réalité est en général meilleure, elle rétrocede aux communes les écarts.

**Question** : Monsieur Jean-Christophe Blanc : comprend la rétribution de 2018, mais pourquoi rien en 2017

**Réponse** : Monsieur Philippe Somsy, Municipal : Ne peut pas répondre

La parole n'est plus demandée

**Le Préavis 06/2019 est mis au vote.**

- **A une large majorité et 1 abstention le Préavis 06/2019 est accepté.**

<b>5. Préavis 08/2019 – Schéma directeur du développement territorial – Crédit d'étude</b>
--

La Présidente invite le rapporteur à lire le rapport de la commission ad'hoc.

- **Lecture du rapport de la commission ad'hoc in extenso par Monsieur Karim Mazouni**

La Présidente invite le rapporteur à lire le rapport de la commission des finances.

- **Lecture de la conclusion du rapport de la commission des finances par Monsieur Cédric Mottier**

La Présidente invite la Municipale Madame Müller-Achtari à commenter sa présentation.

- **Commentaires sur le projet et présentation d'un Power Point**

**Question** : Monsieur Alfred Belet : Un plan directeur intercommunal comprend plusieurs communes, il faudra donc obtenir l'aval de toutes les communes. Que se passe-t-il s'il y a un blocage ?

**Réponse** : Madame Laurence Muller-Achtari, Municipale : Effectivement l'accord des communes doit être obtenu. Il peut effectivement y avoir des blocages.

**Question** : Madame Yolanda Müller-Chabloz : Remercie Madame la Municipale pour sa présentation très claire du Plan Directeur Intercommunal et remarque qu'à ce stade, il y a assez peu d'éclaircissements sur le périmètre. S'agit-il du PALM, du SDNL, et en particulier pour la commune du Mont, l'entier du territoire communal sera-t-il concerné ou uniquement la partie du périmètre compact ? Sa crainte est qu'il y ait un schéma directeur territorial partiel et que certaines parties du territoire soit soumis à des règles obsolètes.

**Réponse** : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : le plan directeur intercommunal n'est pas encore définitif. Il pourrait être dans le périmètre compact dans un premier temps et selon le périmètre statistique de la

confédération dans un deuxième temps. Ce plan a déjà été fait dans l'ouest lausannois, chaque secteur va faire son propre plan. Le plan complet devra être accepté par toutes les communes, l'une après l'autre. La dissolution du Syndicat permettra d'élaborer une planification plus globale.

La parole n'est plus demandée

**Le Préavis 08/2019 est mis au vote.**

- **A l'unanimité le Préavis 08/2019 est accepté.**

<b>6. Postulat Remo Studer « Pour une politique de développement de la biodiversité indigène grâce aux pollinisateurs. »</b>
--

La Présidente invite Monsieur Remo Studer à lire son postulat.

- **Lecture du postulat in extenso par Monsieur Remo Studer**

**Intervention** : Monsieur Michel Amaudruz, Municipal : la Municipalité a pris connaissance du postulat qui touche potentiellement plusieurs dicastères, espaces verts, bâtiments ou écoles. Est fait mention de plusieurs projets déjà évoqués lors de la séance de mars. La charte pro-natura favorisant la biodiversité, les hôtels à insectes sont évoqués, la commission interne sur le climat et la biodiversité dont la Municipalité vient d'adopter la composition avec un biologiste et un ingénieur forestier, le projet Jutavaq qui s'intéresse également aux abeilles, mentionne également le travail qui se fait au niveau de l'agriculture, dans le canton de Vaud avec Prometterre, ainsi que dans les cantons du Jura qui ont un projet « abeilles et pollinisateurs » visant à fournir plus de nourriture pour les abeilles, ainsi que la mise en contact d'agriculteurs et apiculteurs.

**Intervention** : Monsieur Daniel Besson : « *Le 20 mai était la Journée mondiale des abeilles. Une priorité absolue au programme : définir des mesures pour protéger ces insectes. Sans eux, nos jardins seraient moins fleuris et nos récoltes de fruits et légumes nettement moins abondantes. Selon les estimations, une bouchée sur trois de ce que nous mangeons provient en partie des abeilles. Ces dernières sont aussi irremplaçables dans le domaine médical et économique. Nous nous inspirons de leur comportement social complexe pour construire nos villes. Or, le manque d'espace, les monocultures ou encore les parasites tels que le varroa menacent fortement certaines populations d'abeilles.*

*Beaucoup d'initiatives de la part de privés et même d'entreprises fleurissent sur le net. Des sites et des applications sont créés pour susciter l'intérêt des personnes sur les abeilles et expliquent comment les protéger ou comment construire des abris etc... j'en ai une sur mon smartphone, ce qui me permet même de suivre par vidéo le travail dans des ruches. J'achète du Miel à des connaissances, des amateurs passionnés Je soutiens donc à 100 % toutes initiatives allant dans le sens de la protection des abeilles, car sans elles, on est mort.*

*Maintenant, je me pose la question du rôle de la commune dans ce domaine. Je ne comprends pas pourquoi on demande toujours à la commune, c'est-à-dire aux autorités ou l'état, d'organiser elle-même des activités comme des installations de ruches communales ou développement pédagogique cité dans ce postulat. C'est vraiment pour se donner bonne conscience en disant nous avons demandé de faire quelque chose, mais maintenant, c'est aux autres de faire, et avec l'argent des autres. On inverse à mon avis complètement les rôles. Mais bon sang, soyons des entrepreneurs, faisons-nous même le travail, par des initiatives privées ou associatives, à l'exemple de l'association le Rucher de Piwi, au Mont-sur-Lausanne, qui selon son site internet, retousse ses manches et se lance dans la rénovation du bâtiment et de ses alentours avec l'objectif d'y accueillir écoles, institutions, promeneurs et autres curieux qui ont l'envie de découvrir le monde des abeilles. Impliquons les personnes dans ces initiatives, la sauvegarde des abeilles étant absolument indispensable, des milliers de volontaires sont prêts à s'investir sans qu'il y ait besoin qu'une autorité étatique quelconque doit étudier les intentions vagues des postulants et édicter des directives et règlements contraignants.*

*Si je prends le premier point du postulat : étudier différentes solutions pour installer des ruches communales, je dis stop ! Pas à la commune de faire ça ! Maintenant si une association de bénévoles s'approche de la*

*commune pour dire, voilà nous avons étudié la possibilité d'installer des ruches sur le territoire de la commune et nous avons répertoriés plusieurs sites appartenant à la commune, pouvons-nous avoir l'autorisation de les installer nous-même et de les entretenir ? Ça commence à sonner plus juste. Et ensuite dans la continuité, nous proposons un programme pédagogique dont nous avons déjà discuté du contenu avec les différentes autorités scolaires, mais nous demandons à la commune de nous soutenir dans le rôle de facilitateur pour communiquer avec les différents partenaires, autorités scolaire, réfectoire scolaire, EMS, agriculteurs et pourquoi pas des privés intéressés d'installer des ruches dans leur propriété. Là, cela commence à me plaire.*

*La protection de l'environnement est et doit être un engagement fort de chacun. Chacun doit s'impliquer, c'est trop facile de demander aux autorités. Faisons le tous ensemble, soyons responsables, travaillons sur des propositions concrètes, étudiées et travaillées par des actions participatives de citoyens engagés. Avec cela, les aides étatiques arriveront dès lors naturellement.*

*Personnellement, je m'opposerai donc à ce postulat pour les raisons que je viens d'évoquer. »*

**Intervention** : Monsieur Arnaud Brulé : ne voit pas pourquoi Monsieur Besson oppose les rôles communaux et privés. La commune a son rôle d'exemplarité et de facilitateur à jouer. Chacun doit faire sa part, la Commune aussi, c'est ce qui est souhaité.

**Réponse** : Monsieur Daniel Besson : la commune peut et doit faire sa part, mais sur des demandes et initiatives privées. Il ne s'agit pas de demander à la commune de s'improviser apicultrice, elle doit supporter les initiatives privées et non se substituer à elles, également pour des questions de coûts.

**Intervention** : Monsieur Robert Irrausch : tient à souligner que le système libéral et l'initiative privée ont les résultats que l'on sait sur les conditions climatiques.

**Intervention** : Monsieur Alfred Belet : propose d'entrer en matière et demande aux signataires du postulat de remplacer les écoliers durant les vacances scolaires et les sept semaines en été pour l'entretien des ruches.

**Intervention** : Madame Valérie Moreno : la majorité des membres du Conseil présents sont pour la protection des abeilles, mais ne sont pas d'accord sur les moyens. Pourquoi la Commune du Mont ne serait-elle pas exemplaire, elle s'engage pour la société 2000 watts, elle pourrait également faire un premier pas en étudiant ce postulat.

**Intervention** : Monsieur David Vonarburg : sa génération est sensible à la planète et aux abeilles, quel que soit le parti, l'environnement est une problématique censée être traitée par l'état qui demande aux citoyens de prendre des mesures. Pourquoi ne pas faire l'inverse et demander aux autorités de prendre l'initiative, à discuter sur la forme que ces mesures pourraient prendre.

**Intervention** : Monsieur Antoine Chamot : rejoint Monsieur Belet : effectivement sur le fond tout le monde est d'accord, par contre sur la forme, pourquoi ne pas accepter le postulat et attendre le rapport de la Municipalité pour que le Conseil puisse accepter le rapport ou non.

**Vote sur la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité :**

Acceptent : 41

Refusent : 10

S'abstiennent : 7

➤ **Le postulat est renvoyé à la Municipalité.**

**6.b Motion Christophe blanc - « Cheminements piétonniers acceptables en zone périphérique des planches »**

La Présidente invite Monsieur Christophe Blanc à lire sa motion.

➤ **Lecture de la motion in extenso par Monsieur Christophe Blanc**

**Réponse** : Monsieur Jacques Marchand, Municipal : La Municipalité étudiera cette motion et répondra ultérieurement.

**Intervention** : Madame Adriana Brewster : en page 2, la motion évoque la route de la Marjolatte qui se trouve au bout de la commune, à l'entrée de la forêt, vers les Planches. Y vivent 10 familles avec des personnes à la retraite, qui travaillent, un paysan et une entreprise ainsi que des enfants qui prennent le bus scolaire au bout du chemin. L'entrée du chemin n'est pas indiquée et quand il fait noir, en cas de pluie, de neige ou quand il y a du bouillard, il n'est pas évident de voir l'entrée. Par ailleurs aux heures de pointe la circulation est dense et rapide (limitation à 80km/h). Quand on met le clignoteur pour tourner à gauche, et que l'on commence à freiner, les automobilistes derrière sont surpris, réagissent lentement et se rabattent sur la piste cyclable pour éviter la collision. Quelques centaines de mètres plus bas, du même côté de la Marjolatte, il y a aussi un autre petit chemin pour 3-4 maisons. Il y a un lampadaire à l'entrée du chemin et cela fait une grande différence du point de vue de la sécurité car l'on voit qu'il y a un chemin et où se trouve l'entrée. Donc pour la sécurité des habitants, notamment des enfants, il est demandé à la Municipalité de bien vouloir installer un lampadaire à l'entrée de la Marjolatte.

**Intervention** : Monsieur Olivier Descloux : Au nom de plus 13 membres du PLR propose de renvoyer à une commission cette question. Le PLR s'inquiète également de la sécurité des enfants et des habitants. Cette zone n'est pas la seule à avoir cette problématique et la réflexion devrait s'élargir aux autres zones périphériques. Il lui semble intéressant de réfléchir à tous les aspects pour l'ensemble du territoire avant de transmettre la motion à la Municipalité et également voir quelles seraient les possibilités concrètes.

**Intervention** : Madame Adriana Brewster : signale que vu la problématique de l'endroit il n'est pas possible d'attendre l'entier du processus. Le problème devrait être réglé avant l'hiver prochain.

**Intervention** : Monsieur Olivier Descloux : signale que la réflexion ne doit pas se borner à une seule zone périphérique, les autres zones ont aussi droit à cette sécurité.

**Intervention** : Monsieur Remo Studer : l'un n'empêche pas l'autre. La Municipalité peut réagir rapidement pour la sécurité des enfants. Par ailleurs rejoint Monsieur Descloux sur les autres zones périphériques.

**Intervention** : Monsieur Antoine Chamot : le schéma directeur reprendra l'ensemble de la Commune mais pour le problème présent qui nécessite une intervention d'une certaine urgence, et que la Municipalité puisse s'y pencher et qu'une solution soit trouvée rapidement. S'oppose à un passage par une commission à ce stade.

**Intervention** : Madame Valérie Moreno : apprécie le concept de lampadaire intelligents proposés dans la motion : il s'agit d'une opportunité pour la Municipalité d'étudier des concepts de luminaires qui sécuriseraient les chemins piétonniers et qui iraient dans le sens des économies d'énergie.

**Intervention** : Monsieur Jacques Marchand, Municipal : comprend que pour les enfants, ce secteur a une problématique particulière. La Municipalité va étudier la possibilité en premier lieu de mettre un éclairage à cet endroit pour la sécurité des enfants.

**Intervention** : Monsieur Olivier Descloux : maintient son souhait de renvoi à une commission. Par ailleurs, il a déjà été fait une demande à la Municipalité d'étudier les aspects de « l'éclairage public intelligent ». Celle-ci doit encore faire un retour à ce sujet.

**Intervention** : Monsieur Jean-Marie Urfer : Une commission préalable pourrait uniquement préavis sur la prise en considération de la motion et son renvoi à la Municipalité. Ne voit pas quelle serait l'utilité d'une commission à ce stade, la Municipalité semblant vouloir trouver des solutions pragmatiques.

**Intervention** : Monsieur Marc Maillard, Vice-Président : Se demande si une motion qui demande une action urgente à la Municipalité est le meilleur instrument ? Une interpellation serait peut-être plus appropriée. Une motion nécessite un préavis avec l'étude par une commission. Une interpellation permettrait d'agir plus rapidement. L'idée n'est pas de ralentir la procédure qui pourrait être fait en parallèle pour augmenter la portée de cette demande, pour inclure les autres zones concernées.

**Intervention** : Monsieur Christophe Blanc : Sa motion a pour objet un chemin piétonnier au-delà du lampadaire. Les coûts nécessiteront de toute façon un préavis c'est la raison pour laquelle la demande a été faite sous forme de motion pour demander à la Municipalité d'élaborer un préavis à ce sujet. Il peut effectivement être considéré les diverses problématiques dans leur globalité, en demandant encore de multiples études, avec des délais de plusieurs années. Monsieur Blanc est d'avis qu'il vaut mieux régler les problèmes les uns après les autres, pour avancer.

**Intervention** : Monsieur Christophe Corbaz : s'interroge sur la motion limitée au quartier des Planches : habite au chemin de la Longeraie qui a le même genre de problématique. Une gestion globale en fixant les urgences seraient peut-être plus adéquate.

**Vote sur la proposition de M. Descloux qui veut un renvoi en commission :**

- Soutiennent la proposition : **17** (+ de 1/5<sup>ème</sup> du Conseil soit 13 personnes)

**Intervention** : Madame Yolanda Müller Chabloz relève que dans un cas similaire, le renvoi en commission avait été refusé, malgré le soutien d'1/5 des membres du Conseil. Il avait été dit que le renvoi en commission se faisait si plus de la moitié des membres étaient pour et que cela n'était pas à ce moment que le cinquième des membres s'appliquait.

**Intervention** : Monsieur Antoine Chamot : son interprétation est que le 1/5<sup>ème</sup> des membres peut soutenir la proposition de Monsieur Descloux, ce qui est le cas, après est mise au vote la proposition de renvoi en commission qui si elle est refusée, est suivie par le vote sur le renvoi de la motion à la Municipalité.

**Intervention** : Monsieur Nicolas Mojon précise qu'il ne faut pas mélanger le renvoi de l'objet en commission qui nécessite l'acceptation de la moitié des membres et la prise en considération, qui dans ce cas a fait l'objet du soutien des 1/5<sup>ème</sup> des membres.

**Intervention** : Monsieur Daniel Besson : Selon l'art. 64 : la proposition de renvoyer en commission chargée de préavis a été faite par le chef de groupe, si le Conseil n'est pas d'accord, intervient alors le vote sur la prise en considération immédiate et renvoi à la Municipalité.

**Intervention** : Monsieur Karim Mazouni : Sur la séquence, le 1<sup>er</sup> point est que le Conseil décide s'il statue et après il y a le renvoi à la commission.

**Vote sur la proposition de renvoi de la motion en commission**

Acceptent : 18

Refusent : 33

Abstention : 7

- **La proposition est refusée**

**Vote sur la prise en considération immédiate et renvoi à la Municipalité :**

Acceptent : 37

Refusent : 6

Abstention : 15

- **La motion est renvoyée à la Municipalité.**

**6.c Démission de Madame Alexandra Antonazzo »**

La Présidente donne lecture du courrier de Madame Antonazzo et la remercie pour son engagement.

**6.d Remplacement de Madame Alexandra Antonazzo - »**

Pas d'élection du remplaçant ce jour, elle aura lieu lors de la séance du 23 septembre 2019

Commission de **recours en matière d'impôts**

**Proposition PLR** par Monsieur Olivier Descloux : Monsieur Alexandre Cevey qui accepte cette nomination

Selon le règlement, article 37, alinéa 4, s'il y a le même nombre de candidats que de postes à pourvoir, l'élection est tacite.

**7. Elections**

La Présidente annonce les élections pour le renouvellement de la présidence du Conseil. Des accords avaient été signés le 18 avril 2016 par les chefs de groupes politiques sur la répartition des postes au sein du Conseil Communal soit du Bureau durant cette législature.

**Bureau :**

**Présidence :** Monsieur Daniel Besson propose que Monsieur Marc Maillard prenne la Présidence . Il accepte.

**1<sup>ère</sup> vice-présidence :** Monsieur Antoine Chamot propose Madame Barbara Rochat. Elle accepte.

**2<sup>ème</sup> vice-présidence :** Monsieur Karim Mazouni propose Monsieur Jean-Marie Urfer. Il accepte.

**Scrutateurs :**

Monsieur Michel Chardonnens propose Monsieur Roland Christeller. Il accepte.

Monsieur Philippe Hayward propose Madame Valérie Moreno. Elle accepte.

**Scrutateur suppléants**

Monsieur Olivier Descloux propose Monsieur Nicolas Mojon. Il accepte.

Monsieur Antoine Chamot propose Monsieur Yann Muller. Il accepte.

## 8. Communications de la Municipalité

La Présidente donne la parole au Syndic et à la Municipalité.

**Intervention :** Monsieur Christian Menétrey, Municipal : résultat de l'analyse sur le bruit à la piscine et salle de gym.

**Salle de gym :** mesure avant transformation : 2.8 t/s (temps/seconde), aujourd'hui 3.0-4.3 t/s, soit presque le double. L'objectif est de 2.5 t/s qui sera à atteindre après les travaux prévus, soit des panneaux de fibres qui seront posés en vue d'absorber les sons et l'espoir est d'arriver à 1.8 t/s.

**Piscine :** mesure prise : 3.6 à 4.5 t/s avec un but à atteindre de 2.2 t/s. Des offres sont attendues et les travaux doivent être exécutés cet été pour que la piscine réouvre dans de bonnes conditions.

**Intervention :** Madame Laurence Müller-Achtari, Municipale : point de situation sur les places de parc devant la boulangerie Pouly : fin de l'enquête le 20.06, pas d'opposition reçue. Le permis pourra être octroyé dans les 10 jours. Autre information, la banque Raiffeisen va subir des travaux de rénovation. Pendant ces travaux, le guichet de la banque sera installé à l'ancien parking de la coop. Reste l'accès handicapé. Le permis sera délivré dès que cet aspect sera réglé.

**Intervention :** Monsieur Jacques Marchand, Municipal : informe le Conseil sur les actions de prévention des SIL : des travaux de recherches de fuites de gaz ont lieu du 21 juin au 15 septembre. Un véhicule muni d'un gyrophare circulera entre 23h et 6h. Aucune nuisance sonore ne sera engendrée. Les dates précises dépendront de la météo. Sont concernées la Route de Lausanne, la Route de la Blécherette, la Route des Martines, le Chemin de la Lanterne, Chemin du Verger, Chemin du Rionzi, Route de Cugy, et Route du Chalet à Gobet.

## 9. Communications de la Présidence et du Bureau du Conseil

Pas de communication

## 10. Propositions individuelles et divers

**Intervention :** Madame Claudine Testaz-Rouiller : souhaite relever que le 18 juin, 4 jours après la grève des femmes, les habitants-es du Grand-Mont ont reçu du département communal des travaux et infrastructures, un courrier adressé uniquement à messieurs les propriétaires, bien que des dames soient également propriétaires. Relève le côté choquant de ce mode de faire.

**Intervention :** Monsieur Cédric Mottier : Parle en tant que Président de l'ordre de la Poêle et annonce que conjointement avec les Paysannes vaudoises une balade gourmande sera organisée le 6 octobre prochain et tient des flyers à disposition à la fin du Conseil.

**Intervention** : Monsieur Nicolas Mojon : Demande au Bureau du conseil une étude et clarification sur les points de procédures pour éviter les situations confuses, comme ce soir, tant au niveau Cantonal que Communal, le règlement du Conseil du Mont contenant certaines spécificités.

**Intervention** : Monsieur Richard Nicole : Revient sur la motion déposée ce soir et annonce avoir voté l'abstention à tout. En tant que Président de la CCU, invite les personnes soutenant une étude globale à faire remonter par leur commissaire, toute proposition, information et doléances.

**Question** : Monsieur Philippe Hayward : Concernant la procédure de préavis : quels sont les critères qui définissent qu'un chantier routier est soumis à préavis avec un crédit à voter ou non ?

**Réponse** : Monsieur Jacques Marchand, Municipal : un préavis est nécessaire pour une route entièrement transformée, allusion faite à la campagne annuelle de rénovation des routes sur la commune, pour laquelle une liste ad'hoc est adoptée par la Municipalité. Ce sont uniquement les travaux d'entretien qui sont votés dans le cadre du budget.

**Question** : Monsieur Philippe Hayward : Faisait aussi référence au Chemin de la Valleyre et se fait écho également de voisins, ce chemin étant en réfection actuellement, Monsieur Hayward annonce qu'une démarche participative sera organisée par le collectif de la Valleyre afin que la voix des habitants soit entendue. Souhaite par ailleurs savoir ce que coûtera cette réfection.

**Réponse** : Monsieur Jacques Marchand, Municipal : n'a pas le chiffre précis en tête mais de l'ordre de grandeur de CHF 140 000 – une réponse plus précise suivra.

**Intervention** : Monsieur Jean-Pierre Muller : remarque que plusieurs dates d'entrée des Conseillers sont erronées sur le site internet et souhaite qu'elles soient corrigées.

**Intervention** : Monsieur Arnaud Brulé : annonce que Monsieur Philippe Vaucher reprendra la Présidence de la Commission des Finances.

**Question** : Monsieur Remo Studer : annonce ses intérêts, à savoir que sa fille fréquente la crèche en Budron, et a été interpellé par plusieurs parents (crèche EFAJE et Ludo & Duc) pour une question de de sécurité : Divers véhicules, notamment des poids lourds stationnent sur les trottoirs ce qui contraint enfants et éducateurs à devoir cheminer sur la route, également avec des poussettes. Serait-il possible que des contrôles soient effectués régulièrement et des mesures prises si besoin pour éviter ce stationnement sur les trottoirs.

**Réponse** : Monsieur André Guex, Municipal répond : Ce sera fait.

**Intervention** : Monsieur Yann Muller : confirme les propos de Monsieur Studer, et souligne qu'également sur le passage pour piétons à proximité du restaurant asiatique, des véhicules stationnent sur la bande jaune et/ou le trottoir mais relève également que des parents stationnent sur la place handicapé.

## 10. Passation des pouvoirs

### Discours de passation de pouvoirs de la Présidente sortante, Catherine Roulet :

*« CherEs collègue du Conseil et du Bureau,  
Madame, Messieurs les Municipaux, Madame la Syndique (...vous m'avez bien appelé Monsieur le Président dans le rapport de Gestion !)*

*Et voilà, déjà une année écoulée, quelle vitesse, on n'a pas eu le temps de faire une réflexion sur tout ce qui s'est passé et nous voilà déjà en été, à cette dernière séance où l'on remet son rôle à unE autre.*

*Une année c'est donc très court pour s'habituer à ce rôle de gérante du Conseil, et on se dit que si l'on allongait ce rôle à 2 ou 3 ans, voir toute la législature, tout deviendrait plus facile avec l'habitude, moins d'hésitations, on se souvient mieux des noms (surtout ceux de Messieurs Blanc et Descloux !). Mais dans le fond, non, ce changement, c'est très bien, il ne faut justement pas s'habituer. Et en plus pour une saine*

*démocratie et même si dans ce rôle, on doit garder sa neutralité, c'est quelques fois difficile de ne pas y glisser ses propres pensées politiques. Vous savez toutes et tous que je suis une écologiste et féministe convaincue, j'ai dû parfois ronger mon frein pour ne pas exploser, mais je crois avoir réussi à me contenir !*

*Il est donc temps de passer mon rôle à celui qui se prépare depuis une année, à Marc Maillard, avec qui j'ai pu collaborer agréablement durant cette année. Cela aussi c'est intéressant, cette collaboration avec des personnes aux idées différentes et je remercie Marc de sa tolérance.*

*On peut constater que le Mont, après des années de pouvoir masculin, a fait des progrès. Avec la nouvelle législature, deux femmes se sont succédées à la présidence, accompagnées d'une secrétaire et d'une huissière !*

*Maintenant au tour de Marc, et derrière lui, heureusement, se pointe un femme, Barbara Rochat, ainsi petit à petit on atteint cette alternance des sexes : un homme, une femme se suivent, du moins pour la présidence.*

*Cher Conseillères et chers Conseillers, c'est à vous de faire que cela suive, au Conseil et à la Municipalité ! Aux partis aussi de permettre (oui, je dis bien « permettre » ce n'est pas anodin) que des femmes prennent des postes en vue, des postes de décision et que les femmes, elles, les prennent ces postes, et ne restent pas trop modestes .*

*Regardons nos partis :*

*PS : 3 femmes sur 6. Bravos vous êtes les seuls à avoir atteint cette parité.*

*PLR : 5 femmes sur 23 : il y a encore bien à faire, et une femme vient de démissionner, qui sera remplacée par un homme nous dit-on, donc 4/23 !! Messieurs du PLR, pensez-vous vraiment que la politique, même au niveau communal, n'est pas faite pour les femmes ?*

*EM : 6 femmes sur 15 : il vous en manque 2*

*MC : 5 femmes sur 15 : il en manque 3. Il s'agira de se bouger !*

*UDC : 0 femmes sur 6 , là c'est vraiment catastrophique ! Etes-vous comme le PLR ou craignez-vous que les femmes ne suivent pas toujours votre ligne ?*

*Au total : 18 femmes sur 65, on n'est vraiment pas bon, il en faudrait en tout cas une trentaine.*

*J'aimerais aussi dire aux femmes que la politique communale les concerne, c'est une politique de terrain, que nous avons besoin d'elles pour faire avancer le « vivre ensemble » et tout simplement pour une représentation égale des sexes. J'ai manifesté le 14 juin avec beaucoup de joie, de voir toutes ces femmes et hommes également, qui réclamaient cette parité et d'espoir aussi en me disant qu'on allait y arriver. De l'espoir pour que notre société en générale soit équitable et équilibrée entre les hommes et les femmes ; et aussi que notre société montaine soit représentée équitablement entre les hommes et les femmes.*

*Il nous reste 2 ans jusqu'aux prochaines élections communales. Battons-nous pour que nous devenions la commune où il y aura autant de femmes que d'hommes au Conseil et à la Municipalité également. Nous devons représenter l'entier des habitantes et des habitants de notre commune.*

*Je voudrais inciter tous les groupes politiques à travailler dans ce sens et je vous souhaite bonne chance.*

*Et à toi Marc, aussi je te souhaite une bonne année dans la gestion du Conseil, et secondé par Barbara, vous serez parfaits. Bonne suite aussi Barbara, marque déjà ta place, ton tour viendra rapidement.*

*Merci aussi à notre secrétaire, toujours prête à nous aider, à corriger un texte. Voyez ses PV, ils sont parfaits. Et à notre huissière, si serviable également et qui nous concocte de délicieux repas lors du dépouillement des votations. Venez donner un coup de main et vous pourrez goûter aux repas !*

*Et enfin, merci à vous cherEs Conseillères et Conseillers. Merci pour votre collaboration, car dans un Conseil, c'est en groupe que l'on fait avancer les choses, c'est en discutant que l'on finit par trouver des solutions. Merci à toutes et tous et bonne suite »*

**Discours du Président entrant, Marc Maillard :**

*« Madame la Présidente, Chère Catherine,*

*Merci pour cette année de présidence, une année que j'ai trouvée pour ma part apaisée par rapport à la précédente.*

*Tu l'as dit toi-même dans ton discours, il y a une année, que même " Verte du Mont Citoyen", tu souhaitais être la présidente de toutes et tous, sans partis pris". Eh bien, Chère Catherine, je peux t'assurer que tu t'es parfaitement acquittée de ton rôle et que tu as collé à ton désir de "ne penser qu'au bien commun de notre société montaine".*

*Tous ici dans cette assistance avons apprécié à la fois ton calme et ta précision dans la direction des débats, ainsi que ces petites touches d'humour, capables de dédramatiser certaines situations parfois très complexes, permettant ainsi au Conseil de travailler comme il faut dans des bonnes conditions.*

*Certains de nos prédécesseurs sur ce podium l'on dit, et toi aussi il y a quelques minutes tu faisais la même réflexion : "C'est court, une année de Présidence", en particulier pour assimiler le nom de tous les conseillers et réussir par exemple à différencier Messieurs Blanc et Descloux au moment de leur donner la parole...*

*Alors, comme vice-président, on se doit de profiter de cette année pour se préparer, et Chère Catherine, je pense que la première chose que j'ai appris en étant à côté de toi, c'est qu'il est parfois terriblement frustrant de ne pas pouvoir participer au débat, et de devoir se taire.*

*Chère Catherine, afin de marquer ce moment, et tout en restant dans le contexte de cette séance, dédiée en partie au développement durable, je voudrais t'offrir une petite attention que tu pourras partager aussi avec les tiens, et en particulier tes petites filles. Voici 2 pots de miel, produit par des abeilles montaines (en tout cas selon ce qui m'a été dit), mais mis en bocal à Lausanne, d'où leur appellation de Miel de Lausanne. En attendant demain, suite à la proposition faite ici aujourd'hui, de pouvoir manger peut-être le miel du Conseil communal, labellisé AOC. Avec cette attention, je t'adresse, Chère Catherine, mes sincères remerciements amicaux pour ton engagement et tous mes vœux pour ton retour au sein du Conseil. Je sais que tu ne vas pas nous manquer puisque tu as d'ores et déjà des projets pour user de ton droit de parole bridé maintenant depuis 2 ans. Bon vent, et encore merci pour ton engagement au service du Mont et de son Conseil communal.*

*Maintenant, A vous, Chers conseillères et cher conseillers communaux, Je vous remercie de l'honneur que vous venez de me faire en m'accordant votre confiance. Comme tous ceux qui ont eu ou qui auront la charge du sceau du Conseil, la prise de fonction est un moment un peu particulier, tout d'abord, parce que l'on ne sait pas vraiment ce que cette fonction implique, à part la partie visible - la présidence des séances du Conseil et la direction des débats, des soirées de représentations, etc...- et que l'on est un peu anxieux de découvrir peut-être la face cachée de l'iceberg, comme par exemple les dessous du traitement des motions ou des postulats. Mais aussi et surtout par ce que pendant une année on va devoir se départir de son étiquette partisane et œuvrer au bien de notre commune. Alors à l'image de tous mes prédécesseurs ici sur ce podium, je vous assure de mon entier engagement pour relever avec vous les défis qui nous attendent !*

*Et à propos de défi, je vous donne déjà rendez-vous à toutes et tous le dimanche 20 octobre (et c'est au milieu des vacances scolaires d'automne) pour le dépouillement des élections fédérales. Je vous demanderais d'ores et déjà de faire le maximum pour être disponible ce jour-là. Nous aurons besoin de tout le monde à cette occasion.*

*Chers conseillères et chers conseillers communaux, Madame et Messieurs les municipaux,  
Je me réjouis de cette année à venir, des discussions et des débats importants qui devront être menés. Je m'engage à permettre à toutes et tous de pouvoir être entendus et respectés au sein de cette assemblée, car rappelons-nous que nous avons des comptes à rendre, et pas seulement aux personnes qui nous ont élu.e.s, mais à toute la population de notre commune: les femmes et les hommes, jeunes ou moins jeunes, suisses ou étrangers. Alors, prenez la parole, exprimez vos idées, défendez vos valeurs avec vos arguments, n'oubliez pas le zeste de bon sens qui permet toujours de faire avancer toutes les bonnes causes, en un mot, cultivez notre démocratie qui nous est si chère. Le Mont mérite cet effort.*

*Finalement, je voudrais vous inviter à la fin de cette séance, d'ici quelques minutes à rester ici, à coté dans le hall pour partager le verre de l'amitié qui vous sera offert afin de fêter dignement la fin de cette 3ème année de législature.*

*Je remercie particulièrement, Madame Paillette, pour son travail d'organisation de cette verrée, et profite également de remercier le Bureau du Conseil pour tout son travail cette année et celui qu'il fera à mes côtés. Je vous remercie . »*

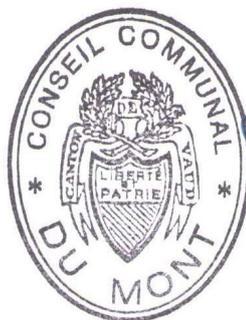
La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance à 23h15.

Le Mont-sur-Lausanne, le **20 juillet 2019**

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**La Présidente**

Catherine Roulet



**La Secrétaire**

Nathalie Penso